



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 02 MARS 2016

ARRETE

portant autorisation d'occupation du domaine public le
jeudi 24 et le vendredi 25 mars 2016 les matins de
l'emploi dans les salles du parc du château et le
parking Autran

N° Départ : 63/2016/03/PM/DS

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,

Considérant Que pour assurer la sécurité des participants à la manifestation «**les matins de l'Emploi** », il convient de réserver les salles du Château de Solliès-Pont et le stationnement du parking Conseil Départemental situé au parking Autran.

arrête

Article 1 : Les salles du château situées dans le parc seront occupées du jeudi 24 mars 2016 de 7 heures jusqu'au vendredi 25 mars 2016 à 12 heures à l'occasion de la manifestation « les matins de l'Emploi ».

Article 2 : Le stationnement du petit parking au fond du Conseil Départemental dans le parking Autran sera interdit du mercredi 23 mars 2016 de 12h00 au vendredi 25 mars 2016 à 14h00.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à compter du dimanche 20 mars 2016.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

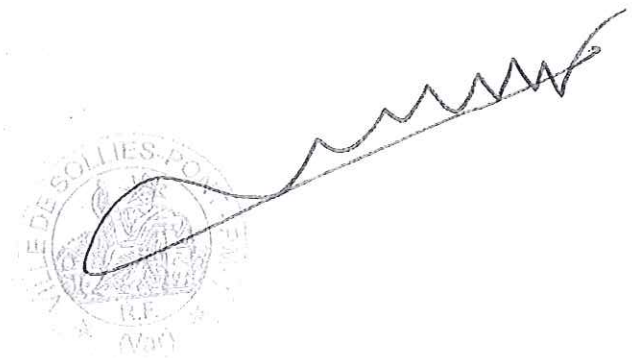
- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau
- Monsieur le conseiller municipal, délégué aux protocoles et aux cérémonies.

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le



The stamp is circular and contains the text 'VILLE DE SOLLIES-PONT' at the top, 'R.F.' in the center, and '33110' at the bottom. A large, stylized handwritten signature in black ink is written across the stamp.